



Communiqué de presse

Anciennes plaines d'épandage des Yvelines et du Val-d'Oise : résultats des études et recommandations

Paris, le 15 octobre 2018

L'étude sanitaire commanditée par l'ARS et par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), comme celle réalisée par Santé publique France, sont publiées ce jour. Ces études portent sur les possibles conséquences sur la santé des anciennes plaines d'épandage sur des zones agricoles qui ont été urbanisées au fil du temps et sur la pertinence de réaliser un dépistage du saturnisme infantile lié à la présence de plomb. Elles ne permettent pas d'exclure un risque sur la santé en lien avec la pollution des sols, même s'il n'a pas été observé à ce jour d'impact sanitaire dans la population générale. La présence de cette pollution appelle l'adoption de quelques mesures de précaution, en particulier pour certains types de population.

L'Île-de-France est une région marquée par des pollutions environnementales dont certaines sont anciennes. Les plaines d'Achères, de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine (Yvelines) et celles de Méry-sur-Oise et Pierrelaye (Val d'Oise) ont fait l'objet d'épandages d'eaux usées brutes, puis partiellement traitées, à partir de 1890 et jusqu'à 2006 pour certains secteurs. Dès le début des années 2000, par précaution, les préfetures des Yvelines et du Val d'Oise ont pris des arrêtés interdisant certaines productions agricoles à visée commerciale sur la zone. L'Agence régionale de santé Île-de-France (ARS), la Préfecture de région, la Préfecture des Yvelines, la Préfecture du Val d'Oise et Santé publique France, ont coordonné ces dernières années leurs travaux autour des anciennes plaines d'épandage d'eaux usées à l'origine d'une pollution au plomb dans les départements des Yvelines et du Val-d'Oise.

L'ARS et le SIAAP se sont engagés à partir de 2007 dans la réalisation d'une étude sanitaire ([lien vers étude ARS/SIAAP](#)). L'objet de cette étude était d'identifier si les zones urbanisées de ces territoires, lorsqu'elles comprennent des habitations, des écoles ou des jardins potagers, présentent des concentrations en polluants susceptibles d'avoir un impact sur la santé des populations exposées. Cette étude, qui a nécessité de se dérouler sur plusieurs années du fait du

large périmètre couvert et de sa diversité, a été finalisée en 2018.

Les résultats de cette étude ont mis en évidence la présence de plomb dans les sols superficiels à des teneurs supérieures aux valeurs-repères en Île-de-France. Ces teneurs restent pour autant à des niveaux très inférieurs à ceux rencontrés sur d'anciens sites industriels pollués. L'exposition au plomb peut provoquer une maladie appelée le saturnisme. Les populations les plus à risque en cas d'exposition à ce polluant sont les jeunes enfants, les femmes enceintes ainsi que certaines populations plus spécifiquement exposées du fait de leurs conditions de vie (populations vivant notamment dans des campements sur des terrains en friche).

Santé publique France a évalué à la demande de l'ARS la pertinence de réaliser un dépistage du saturnisme infantile sur ces sites d'épandage de boues et d'eaux usées ([lien vers Santé publique France](#)). Il en résulte que la survenue d'un effet sanitaire lié à cette exposition au plomb ne peut être complètement écartée, en particulier pour les enfants de 0 à 6 ans (par l'ingestion de particules de terre via le contact main-bouche). Pour autant, les autorités sanitaires n'ont pas détecté de différences dans les plombémies dans la population générale de la zone concernée (système national de surveillance). Les rares cas de saturnisme identifiés concernent des enfants dont le mode de vie (campement sur un terrain en friche des Yvelines) les expose plus spécifiquement, appelant une action sanitaire spécifique.

La situation d'ensemble, tout en étant rassurante d'un point de vue sanitaire, appelle néanmoins certaines précautions pratiques afin de réduire les expositions et d'inciter au dépistage du saturnisme infantile au cas par cas et dans un dialogue avec le médecin traitant ([lien vers synthèse et recommandations](#)).

Afin de diffuser les informations relatives au dispositif de vigilance et de prévention à adopter, sont mises en œuvre :

- des réunions organisées par les préfetures des Yvelines et du Val d'Oise avec les maires des communes concernées ;
- une sensibilisation des professionnels de santé de ces zones les invitant à identifier les risques d'exposition liée à la contamination des sols par le plomb chez leurs patients les plus sensibles (tels que les enfants et les femmes enceintes) ;
- une plaquette d'information destinée au grand public rappelant notamment les mesures d'hygiène générale à adopter afin de limiter les expositions au plomb ([lien vers synthèse et recommandations](#)).

Contacts presse

Agence régionale de santé

Thomas Lhuillery

thomas.lhuillery@ars.sante.fr

01 44 02 01 73